

LE FORFAIT-JOURS À NOUVEAU DANS L'ŒIL DU CYCLONE ?

Mercredi 19 avril 2023

9h00-11h30

Hôtel Mandarin Oriental
251 rue Saint-Honoré
75001 Paris

OBJECTIFS :

- Décrypter les dernières évolutions jurisprudentielles
- Intégrer ces évolutions dans ses pratiques
- Identifier les points de vigilance et les aménagements à apporter afin de sécuriser ses conventions de forfait

Instauré en 2000, le dispositif du forfait-jours n'est toujours pas totalement sécurisé. Dans l'œil du cyclone des instances européennes, il est pointé du doigt tant par la CJUE que par la CEDS. Ce dernier a encore considéré le 10 novembre 2021 que le forfait jours violait l'article 2§1 de la Charte sociale européenne. Sur le fondement du droit à la santé, à la sécurité et du droit au repos, il lui est ainsi reproché l'absence de limitations légales de la durée hebdomadaire de travail et de dispositions adéquates pour garantir une durée raisonnable de travail. La Cour de cassation se montre donc de plus en plus sévère quand elle examine les accords collectifs qui le mettent en place. Dernier coup de semonce, dans un arrêt du 14 décembre 2022, elle reproche à l'accord national des commerces de détail alimentaire de ne pas avoir instauré un suivi effectif et régulier de la charge de travail ce qui, précise-t-elle, rend sans effet la convention de forfait.

Cette sévérité accrue des magistrats fait peser sur les entreprises une nouvelle insécurité juridique avec des conséquences financières très lourdes.

Peut-on encore sécuriser le forfait-jours ? Comment éviter la multiplication des contentieux ?

Forum Legal & RH vous propose de faire le point sur les mesures à prendre pour adapter et sécuriser ses pratiques, à la lumière des dernières évolutions jurisprudentielles. ■

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Marie-Laurence BOULANGER
Avocat associé, Fromont Briens

Alexandre FABRE
Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La matinée sera animée par
Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,
Responsable du Service
Ressources et Développement,
Barthélémy Avocats

Programme

8h45 Accueil des participants
Petit-déjeuner

9h00 Début de la conférence

LA MISE EN PLACE DU FORFAIT-JOURS : TOUR D'HORIZON DES DERNIÈRES JURISPRUDENCES DE LA COUR DE CASSATION

- Retour et décryptage des arrêts décisifs de la Cour de cassation et leurs impacts pour les entreprises
- Accord collectif : que doit-il contenir pour ne pas être invalidé ?
- Peut-on régulariser la situation en entreprise en cas d'accord collectif non conforme ?

PUBLICS CONCERNÉS

- Directeurs et responsables des ressources humaines
- Responsables des relations sociales
- Directeurs et responsables juridiques
- Juristes d'entreprise
- Représentants du personnel
- Avocats

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR CONCERNANT LE CONTRÔLE DU TEMPS DE TRAVAIL

- Comment suivre et contrôler la durée maximale du travail ? Quels sont les outils de contrôle disponibles, les précautions à prendre et les erreurs à éviter ?
- Comment comptabiliser les temps de repos ?
- Les conditions de validité du document de contrôle des jours travaillés et de repos
- Quels sont les contentieux possibles ?
- Quelles sont les sanctions encourues par l'entreprise en cas de dépassement de la durée du travail ?

L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DE LA CHARGE DE TRAVAIL

- Quelles sont les modalités d'évaluation et de suivi ? Quelles sont les précautions à prendre et les erreurs à éviter ?
- Entretien annuel individuel : quelles obligations ?
- Comment mesurer et réguler la charge de travail ? Quels sont les outils disponibles, les indicateurs à prendre en compte ?

Débat avec la salle

11h30 Fin de la conférence

Bulletin d'inscription

BULLETIN À RENVOYER - Par courrier :

Forum Legal & RH - 57 rue de Paris, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Par E-mail : contact@forumlrh.fr **Tél :** 09 53 63 68 90

Organisme de formation - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788333178. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**NOMBRE
DE PLACES
LIMITÉ**

Oui, je m'inscris à la conférence d'actualité :

LE FORFAIT-JOURS A NOUVEAU DANS L'ŒIL DU CYCLONE ?

Mercredi 19 avril 2023 - Hôtel Mandarin Oriental, 251 rue Saint-Honoré, 75001 Paris

Tarif : 330 € HT soit 396 € TTC (Tarif groupe : nous contacter)

Règlement par chèque à l'ordre de **FORUM LEGAL & RH**

virement bancaire : CIC ST GERMAIN EN LAYE - IBAN : FR76 30066 10864 00020416101 84

BIC : CMCIFRPP

> **PARTICIPANT :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

E-Mail :

> **INSCRIPTION GÉRÉE PAR :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-Mail :

> **ÉTABLISSEMENT À FACTURER** (à compléter si différent) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.

La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

Cachet et signature obligatoires